

# Comptabiliser une déclaration de TVA CA3

Série BTS CG - 12 exercices pratiques avec corrigés détaillés

Objectif : s'entraîner à calculer la TVA d'une période et à passer les écritures comptables associées (factures, règlements, prorata, immobilisations, régularisations, OD de CA3).

Mode d'emploi : pour chaque exercice, commencez par calculer la TVA à déclarer sur la période, puis rédigez les écritures. La correction propose une démarche courte et vérifiable.

## Fiche méthode CA3 en 10 minutes

### 1) Identifiez la règle d'exigibilité

En BTS, on vous donne presque toujours l'information clé : TVA sur les débits (TVA due à la date de facture) ou TVA sur les encaissements (TVA due à la date des règlements, surtout pour les prestations). Si la consigne précise l'exigibilité, appliquez-la.

### 2) Calculez la TVA due et la TVA déductible

- TVA collectée : TVA facturée aux clients.
- TVA déductible : 44566 (achats/charges) et 44562 (immobilisations).
- Prorata ou coefficient : TVA déductible = TVA x coefficient ; le reste est non déductible.

### 3) Solde et OD de CA3

TVA à décaisser = TVA due - TVA déductible. On solde les comptes de TVA et on constate 44551 (à payer) ou 44567 (crédit).

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
44571	TVA collectée	8 000 €	
44566	TVA déductible ABS		4 000 €
44562	TVA déductible immobilisations		1 000 €
44551	Etat - TVA à décaisser		3 000 €

Paiement : Débit 44551 / Crédit 512.

## Exercice 1 Acompte client sur prestation avec TVA sur encaissements

### Contexte

Une agence réalise une prestation de conseil soumise à TVA 20%. L'entreprise applique la TVA sur les encaissements pour ses prestations.

## Données

- Prestation totale : 12 000 € HT (TVA 20%).
- 10/01/N : facture d'acompte 30% et encaissement le même jour.
- 28/02/N : prestation terminée. Facturation du solde.
- 15/03/N : encaissement du solde.

## Travail demandé

- Calculer la TVA à déclarer sur la CA3 de janvier, février et mars (uniquement pour cette opération).
- Passer les écritures : facture d'acompte, encaissement, facture de solde, transfert de l'acompte, encaissement du solde.

## Corrigé

Calculs : acompte HT = 12 000 x 30% = 3 600 ; TVA = 720 ; acompte TTC = 4 320.

Solde HT = 8 400 ; TVA = 1 680 ; solde TTC = 10 080.

TVA à déclarer : janvier : 720 ; février : 0 ; mars : 1 680.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Client - facture d'acompte (TTC)	4 320 €	
4191	Clients - avances et acomptes reçus (HT)		3 600 €
44571	TVA collectée sur acompte		720 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
512	Banque - encaissement acompte	4 320 €	
411	Client - règlement acompte		4 320 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Client - facture solde (TTC)	10 080 €	
706	Prestations de services (HT)		8 400 €
44571	TVA collectée sur solde		1 680 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
4191	Transfert acompte HT vers chiffre d'affaires	3 600 €	
706	Prestations de services (HT)		3 600 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
512	Banque - encaissement solde	10 080 €	
411	Client - règlement solde		10 080 €

Repère : avec TVA sur encaissements, la TVA est déclarée au rythme des règlements.

## Exercice 2 Escompte de règlement accordé au client

## Contexte

Une entreprise vend des marchandises soumises à TVA 20% et accorde un escompte si le client paye sous 10 jours. Le client règle dans le délai.

## Données

- Facture du 05/04/N : 20 000 € HT, TVA 20%.
- Escompte : 2% sur le HT.
- Règlement du 12/04/N.

## Travail demandé

- Calculer le montant payé (TTC).
- Passer l'écriture de règlement avec escompte.
- Indiquer l'impact sur la TVA collectée.

## Corrigé

Escompte HT = 400 ; base HT nette = 19 600.

TVA = 3 920 ; paiement TTC = 23 520 €.

La TVA collectée diminue de 80.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Client - règlement TTC		24 000 €
512	Banque	23 520 €	
665	Escomptes accordés (HT)	400 €	
44571	TVA collectée à régulariser	80 €	

## Exercice 3 Escompte de règlement obtenu auprès d'un fournisseur

### Contexte

Une entreprise achète des marchandises soumises à TVA 20%. Le fournisseur accorde un escompte si le paiement est rapide.

### Données

- Facture du 02/05/N : 10 000 € HT, TVA 20%.
- Escompte obtenu : 1,5% sur le HT.
- Règlement du 08/05/N.

### Travail demandé

- Calculer le montant payé (TTC).
- Passer l'écriture de règlement avec escompte obtenu.
- Expliquer l'effet sur la TVA déductible.

## Corrigé

Escompte HT = 150 ; base HT nette = 9 850.

TVA = 1 970 ; paiement TTC = 11 820 €.

La TVA déductible diminue de 30.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
401	Fournisseur - règlement TTC	12 000 €	
512	Banque		11 820 €
765	Escomptes obtenus (HT)		150 €
44566	TVA déductible à régulariser		30 €

## Exercice 4 Prorata de déduction sur achats et charges

### Contexte

Une structure réalise des opérations taxables et exonérées. Le prorata de déduction de l'année N est 75%.

### Données

- Prorata : 75%.
- Facture A : 4 000 € HT à TVA 20%.
- Facture B : 2 000 € HT à TVA 10%.

### Travail demandé

- Calculer la TVA déductible et non déductible pour chaque facture.
- Passer les écritures en intégrant la TVA non déductible dans la charge.
- Donner la TVA déductible totale à reporter sur la CA3.

## Corrigé

Facture A : TVA 800 ; déductible 600 ; non déductible 200.

Facture B : TVA 200 ; déductible 150 ; non déductible 50.

TVA déductible totale = 750 €.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
606	Achats (HT + TVA non déductible) - facture A	4 200 €	
44566	TVA déductible - facture A	600 €	
401	Fournisseur - facture A		4 800 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
6226	Services (HT + TVA non déductible) - facture B	2 050 €	
44566	TVA déductible - facture B	150 €	

401	Fournisseur - facture R	2 200 €
La TVA non déductible ne va pas en 44566 : elle augmente la charge (ou le coût d'un bien).		

## Exercice 5 Immobilisation partiellement déductible avec coefficient de déduction

### Contexte

Une entreprise acquiert un équipement utilisé à la fois pour une activité taxable et une activité non taxable. Coefficient de déduction global : 0,60.

### Données

- Prix : 30 000 € HT ; TVA 20% = 6 000.
- Coefficient : 0,60.

### Travail demandé

- Calculer TVA déductible et non déductible.
- Passer l'écriture d'achat en intégrant la TVA non déductible au coût du bien.

### Corrigé

TVA déductible =  $6\ 000 \times 0,60 = 3\ 600$  ; TVA non déductible = 2 400.

Coût d'entrée de l'immobilisation =  $30\ 000 + 2\ 400 = 32\ 400$  €.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
215	Immobilisation (HT + TVA non déductible)	32 400 €	
44562	TVA déductible sur immobilisations	3 600 €	
404	Fournisseur d'immobilisations		36 000 €

## Exercice 6 Régularisation de TVA sur immobilisation lors d'une cession

### Contexte

Une machine ayant ouvert droit à déduction est vendue avant la fin de la période de régularisation. On donne le nombre d'années restant à courir.

### Données

- TVA initialement déduite : 4 000 €.
- Vente : 8 000 € HT, TVA 20%.
- Années restant à courir : 2/5.

### Travail demandé

- Calculer la TVA collectée sur la vente.

- Calculer la TVA à reverser (régularisation).
- Passer les écritures.

### Corrigé

TVA sur vente = 1 600.

TVA à reverser =  $4\ 000 \times 2/5 = 1\ 600$ .

La régularisation augmente la TVA due de la période.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Client - vente immobilisation (TTC)	9 600 €	
775	Produit de cession (HT)		8 000 €
44571	TVA collectée		1 600 €

  

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
6358	Régularisation TVA - charge	1 600 €	
44571	TVA à reverser		1 600 €

## Exercice 7 Immobilisation avec TVA non déductible véhicule de tourisme

### Contexte

Achat d'un véhicule de tourisme : la TVA est considérée non déductible.

### Données

- Prix : 25 000 € HT ; TVA 20% = 5 000.
- Facture le 03/10/N.

### Travail demandé

- Indiquer si la TVA est déductible.
- Passer l'écriture d'acquisition.

### Corrigé

TVA non déductible : elle est intégrée au coût.

Coût d'entrée = 30 000.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
2182	Véhicule de tourisme (TTC)	30 000 €	
404	Fournisseur d'immobilisations		30 000 €

## Exercice 8 Avoir fournisseur sur immobilisation et correction de TVA déductible

## Contexte

Après l'achat d'une machine, le fournisseur accorde un rabais et émet un avoir.

## Données

- Avoir : 2 000 € HT ; TVA 20% = 400 ; TTC 2 400.

## Travail demandé

- Passer l'écriture de l'avoir.
- Indiquer l'impact sur la TVA déductible de la période.

## Corrigé

L'avoir diminue la TVA déductible sur immobilisations de 400.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
404	Avoir fournisseur (TTC)	2 400 €	
215	Diminution du coût de l'immobilisation (HT)		2 000 €
44562	Diminution TVA déductible immobilisations		400 €

## Exercice 9 Acompte fournisseur sur immobilisation avec facture d'acompte

### Contexte

Commande d'une machine avec acompte facturé. Hypothèse d'exercice : la TVA sur l'acompte est exigible et déductible à la date de la facture d'acompte.

### Données

- Machine : 50 000 € HT ; TVA 20% = 10 000.
- Acompte : 40% facturé et payé le 10/11/N.
- Facture définitive le 05/12/N ; paiement du solde le 20/12/N.

## Travail demandé

- Calculer acompte TTC et solde TTC.
- Passer les écritures (acompte, facture définitive, imputation, paiements).
- Indiquer la TVA déductible de novembre et de décembre.

## Corrigé

Acompte TTC = 24 000 ; solde TTC = 36 000.

TVA déductible : novembre 4 000 ; décembre 6 000.

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
4091	Acompte versé sur commande (HT)	20 000 €	
44562	TVA déductible sur immobilisations (acompte)	4 000 €	

404	Fournisseur d'immobilisations		24 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
404	Règlement acompte	24 000 €	
512	Banque		24 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
215	Machine (HT)	50 000 €	
44562	TVA déductible immobilisations (total)	10 000 €	
404	Fournisseur d'immobilisations		60 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
404	Imputation acompte TTC	24 000 €	
4091	Extourne acompte HT		20 000 €
44562	Extourne TVA sur acompte		4 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
404	Paiement solde TTC	36 000 €	
512	Banque		36 000 €

## Exercice 10 Prorata provisoire puis régularisation en fin d'année

### Contexte

Le prorata provisoire appliqué en cours d'année diffère du prorata définitif. Il faut régulariser en fin d'année.

### Données

- Prorata provisoire : 70%.
- Prorata définitif : 80%.
- TVA totale sur achats communs : 10 000 €.

### Travail demandé

- Calculer la régularisation (complément de déduction).
- Proposer l'écriture.

### Corrigé

TVA déduite provisoire 7 000 ; TVA déductible définitive 8 000.

Complément de déduction = 1 000 € (augmente la TVA déductible en décembre).

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
44566	Complément de TVA déductible	1 000 €	
6358	Régularisation TVA - diminution de charge		1 000 €

## Exercice 11 Immobilisation partiellement déduite puis cédée régularisation sur TVA déduite

### Contexte

Un bien immobilisé a été acquis avec un coefficient de déduction de 50% et est cédé avant la fin de la période de régularisation.

### Données

- TVA initiale : 10 000 € ; TVA effectivement déduite : 5 000 €.
- Vente : 12 000 € HT, TVA 20% = 2 400.
- Années restant à courir : 3/5.

### Travail demandé

- Calculer la TVA à reverser (régularisation).
- Passer les écritures de cession et de régularisation.

### Corrigé

TVA à reverser =  $5\ 000 \times 3/5 = 3\ 000$  € (calcul sur la TVA réellement déduite).

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Client - vente (TTC)	14 400 €	
775	Produit de cession (HT)		12 000 €
44571	TVA collectée		2 400 €

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
6358	Régularisation TVA - charge	3 000 €	
44571	TVA à reverser		3 000 €

La régularisation se calcule sur la TVA effectivement déduite, pas sur la TVA initiale si un coefficient existait.

## Exercice 12 TVA sur encaissements facture partiellement réglée et utilisation de 44587

### Contexte

Une entreprise de services applique la TVA sur encaissements et utilise 44587 comme compte tampon.

### Données

- Facture du 20/05/N : 10 000 € HT, TVA 2 000 (TTC 12 000).
- Encaissement du 30/05/N : 6 000 € TTC.
- Encaissement du 15/06/N : solde.

## Travail demandé

- Passer l'écriture de facturation (44587).
- Calculer la TVA exigible en mai et passer l'OD 44587 -> 44571.
- Passer les écritures de mai puis celles de juin.
- Indiquer la TVA à déclarer sur la CA3 de mai et de juin.

## Corrigé

Mai : 6 000 TTC -> HT 5 000 ; TVA 1 000. Juin : TVA 1 000 (solde).

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Client - facture (TTC)	12 000 €	
706	Prestations de services (HT)		10 000 €
44587	TVA facturée non exigible		2 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
512	Banque - encaissement partiel	6 000 €	
411	Client		6 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
44587	TVA devenue exigible sur encaissement	1 000 €	
44571	TVA collectée exigible		1 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
512	Banque - encaissement solde	6 000 €	
411	Client		6 000 €
Compte	Intitulé	Débit	Crédit
44587	Transfert du solde de TVA exigible	1 000 €	
44571	TVA collectée exigible		1 000 €

## Grille de contrôle avant de rendre une copie

### Vérifications rapides

- La période est claire : raisonnement mois par mois (ou trimestre), sans mélanger les dates.
- Règle appliquée : TVA sur débits ou sur encaissements (si donnée).
- Cohérence : TTC = HT + TVA.
- Escompte et avoir : base modifiée -> TVA régularisée.
- Prorata et coefficients : TVA déductible = TVA x coefficient ; le reste est non déductible.
- Écritures équilibrées : total Débits = total Crédits.

### Erreurs fréquentes à éviter

- Déduire deux fois la TVA sur un acompte (oubli d'extourne).
- Déduire une TVA non déductible (véhicule de tourisme, coefficient...).
- Oublier la TVA à régulariser avec escompte.
- En TVA sur encaissements, déclarer la TVA à la date de facture.

### Fin du recueil

Refaites les calculs sans regarder les corrigés, puis contrôlez les écritures.